

## **Compte rendu de la rencontre du 14 mars 2013 avec les Dirigeants des Usines de Melle**

*Comme tous les ans, une délégation de CIMES s'est rendue, suite à un échange de courriers, à une rencontre avec les dirigeants des usines.*

*Nous avons eu des présentations sur les entreprises (ex Danisco et ex Rhodia) à l'aide d'une projection.*

### **Danisco :**

Danisco est devenu Dupont et sa principale activité est toujours la gomme xanthan qui est utilisée pour 75 % dans l'alimentaire et la pharmacie et pour 25 % dans l'agrochimie et la cosmétique.

Autre activité, un autre polymère de sucre dont le principal marché est le Japon et qui est utilisé comme conservateur alimentaire bio.

La production de Dupont Melle est majoritairement exportée : 85 % à l'export (25% Amérique du Nord; 19% Amérique du Sud, 25% Europe hors France, Asie 15% et France 14%.

Les concurrents pour la France sont 2 Chinois, 1 Américain, 1 Autrichien.

Les effectifs pour Dupont Danisco Melle : 108 en 2009, 118 en 2012 et 30 personnes travaillent sur le site pour des entreprises extérieures.

Les investissements : 1,8 million d'euro par an.

Pour 2012, principalement les toitures (2 500 m<sup>2</sup>), rénovation du système de conduite, rénovation des aires à containers, aménagements sur les silos pour réduire les bruits (suite à notre précédente visite).

Projets pour 2013 : Isolation phonique des casemates (sorties d'air et de vapeur), la première tranche des travaux est prévue sur 5 casemates sur les 13 existantes et si les résultats sont bons, cette isolation sera étendue à l'ensemble des casemates.

Suite à notre question sur les changements qu'apportait le rachat par Dupont de Danisco sur le site de Melle, il nous est répondu qu'il n'y en avait pas.

Pour les groupes, Danisco c'était 6 000 personnes et Dupont 70 000 personnes. Dupont serait une référence pour la sécurité puisque l'entreprise américaine a fait fortune dans la poudre à canon (d'où l'obligation d'être ultra compétente au niveau de la sécurité).

Après la poudre à canon, Dupont s'est lancé dans la chimie (pour matériaux de protection tels que gilets pare balles). Maintenant Dupont abandonne la chimie pour aller vers la biochimie : biocarburants de 2ème et 3ème génération d'où le rachat de Danisco.

### **Rhodia :**

Solvay a acquis Rhodia en 2011. Les 2 groupes étaient de taille identique : 15 000 personnes chacun donc maintenant, cela fait 30 000 personnes chez Solvay réparties sur 110 sites majeurs. Les activités des 2 groupes étaient complémentaires et la fusion n'entraînerait pas de diminution d'effectifs.

Les effectifs sur le site de Melle étaient de 155 personnes en 2009 et sont de 152 personnes en 2012, les baisses d'effectifs de 2009 ont pratiquement été compensées (2009 était une

année très difficile et la pérennité de l'entreprise n'était pas assurée).

10 entreprises extérieures travaillent sur le site.

L'usine est classée seveso 2 seuil haut en raison de la quantité des solvants (plusieurs inflammables)

### **Les investissements 2011/2012 :**

2011 : mise en conformité de l'aire centrale de stockage des containers mobiles, mise en conformité des cuvettes de rétention, mise en conformité de l'aire de dépotage/empotage

2012 : réfection des égouts et de la voirie (plus de 500 mètres linéaires soit 10 000 m<sup>2</sup> de voirie, mise en conformité des cuvettes de rétention (suite), réfection de la fosse P qui permettrait, si nécessaire, de collecter les effluents liés à un incident/accident industriel.

Aux dires de notre interlocuteur, ces investissements signifient qu'il y a volonté de continuer l'activité melloise et de pérenniser à longue échéance.

**Reboisement** : 1,75 ha. Le prestataire est l'ONF. 2180 plants de nombreuses essences sur Saint Léger (3 parcelles) : reste uniquement le paillage à mettre en place sur Melle (Loubeau) 1ha10 le chantier est achevé.

Le responsable de Solvay se félicite de ce reboisement ce qui entraîne une réaction vive dans nos rangs puisque c'est CIMES qui a relancé et relancé encore pour que ce reboisement ait lieu comme le prévoyait depuis des années un arrêté préfectoral. Nous sommes persuadés que c'est notre obstination qui a permis ce résultat positif mais tardif.

**Odeurs** : nous attendons que nous soit annoncée quelle société et quelle solution technique ont été choisies pour mettre fin aux nuisances olfactives. Il nous avait été dit lors de notre dernière visite que le choix devait s'effectuer fin 2012.

On y arrive par la présentation du projet de l'évolution de la STEP.

Pour l'amélioration des performances épuratoires en intégrant les évolutions réglementaires potentielles futures, il y a eu des approches très différentes des 2 sociétés sollicitées.

La validation a été faite et un pilote industriel est en cours de réalisation sur le site. La durée des essais est de 5 mois à compter de mars 2013 (donc jusqu'à août).

Suite à notre interrogation suite au retard par rapport à ce qui nous avait été annoncé, on nous dit qu'il n'était pas possible de s'engager sans pilote industriel.

La première société aurait fermé certaines installations, la 2ème valorise l'existant et c'est celle qui a été choisie.

La première société a effectué des essais qui ont été concluants mais il y aurait quelques inconvénients. Nous avons demandé lesquels mais on nous a répondu qu'il n'était pas prévu de nous donner des infos complémentaires. Suite à notre insistance, on nous parle de coût d'opération lié à la fréquence de la maintenance.

Pour la 2ème solution, celle qui a été choisie, il y aura nécessité d'obtenir un permis de construire. Il faut compter 12 à 18 mois de traitement administratif et de chantier.

Les investissements se monteraient à 5 millions d'euros et la technologie étant évolutive, elle préserve l'avenir et d'autres effluents pourraient être traités s'il y avait de nouvelles activités.

Des essais industriels complémentaires et études sont en cours pour optimiser le fonctionnement de la station existante et pour accompagner le projet d'évolution.

Il y a concentration des boues existantes sur des tables d'égouttage (en service depuis octobre 2012)

Les boues bénéficient du même circuit qu'avant et sont toujours traitées par la chaux. Elles

sont stockées dans des cuves fermées.

Lors de notre précédente visite, on nous avait annoncé que la STEP pourrait être exploitée par une société différente mais cela ne serait plus dans les tuyaux.

Ce qu'on peut retenir c'est que pour les nuisances olfactives, nous ne sommes pas au bout de nos misères. 5 mois d'essai, 12 à 18 mois de traitement administratif et de chantier, on en a encore pour 2 ans et encore, si les essais sont concluants sinon, retour à la première solution envisagée ? Là, pas vraiment de réponse à notre interrogation, pas de réponse non plus sur le nom de la société maintenant retenue. Quand on ajoute à ces non réponses le manque de transparence sur les quelques inconvénients de la première solution retenue, on reste dubitatif.

On ne peut retraduire que ce que l'on veut bien nous dire et on peut s'interroger sur le fait que la première solution n'ait pas été retenue alors que les résultats des essais étaient concluants. On peut se demander si le changement de propriétaire (Rhodia puis Solvay) y est pour quelque chose.

### **Plan de Prévention des Risques :**

L'enquête publique est terminée et l'arrêté préfectoral a été signé fin février (nous en avons d'ailleurs reçu copie directement par la préfecture). Le PPRT est donc maintenant en vigueur. Les réponses apportées à notre document remis dans le registre ne nous ont pas été transmises mais nous pouvons les trouver, en cherchant bien, sur le site de la préfecture des Deux-Sèvres. J'ai scanné la partie concernant les réponses apportées à CIMES (en pièce jointe). Ces réponses ont le mérite d'exister mais les incertitudes demeurent.

En ce qui concerne le dédommagement du propriétaire de la maison qui doit effectuer des travaux, des engagements sont pris à hauteur d'un certain montant (sic). Il y a un cofinancement de proposé par Rhodia et la collectivité.

**Plan Particulier d'intervention** : il est prêt et une fois validé par la préfecture, il sera accompagné d'une communication auprès de la population (une plaquette sera distribuée dans les foyers).

**Question sur le bioéthanol** : réponse, cela ne concerne pas Rhodia mais ça se passe à côté. (En effet, Eco-Ethanol est locataire d'un bâtiment situé sur l'éco-pôle de la Communauté de communes. C'est une filiale de Valagro Carbone Renouvelable, société d'économie mixte dont l'actionnaire principal est la région Poitou-Charentes).

**Projet de Méthanisation** : question sur les risques liés à l'effet dominos. Réponse : ils seront étudiés par la préfecture et si les services de la préfecture trouvent utile de nous rencontrer, nous serons bien entendu, à leur disposition.

**Etat de la Légère** : Là, un grand blanc, les dirigeants n'avaient pas préparé la réponse. C'est une question que nous posons à chaque visite mais là, visiblement, ça avait été oublié. Donc après réflexion, on nous dit que globalement la qualité est stable (à quoi nous répondons «la non qualité»

Il y aurait de l'amélioration sur 1 paramètre : le phosphore. Nous insistons sur les obligations réglementaires et nous apprenons qu'il y aurait un système dérogatoire jusqu'en 2021. De dérogation en dérogation, ce n'est pas demain qu'il y aura des pêcheurs le long de la Légère.

Pour terminer, nous avons effectué la visite du site en échangeant avec nos hôtes et il faut noter qu'il y a vraiment de gros changements. Le site est beaucoup plus propre que lors de nos premières visites et on peut visualiser les travaux effectués qui nous ont été annoncés lors de la présentation.

Nous avons été très bien reçus et nous souhaitons vraiment que ces rencontres continuent.

Geneviève